

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **12 août 2024**, à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois
Siège #2 - Camil Samson
Siège #3 - Julie Duhaime
Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières
Siège #5 - Isabelle Laroche

Est/sont absents à cette séance :

Siège #6 - Matthieu Giroux

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

9 personnes sont présentes.

2024-08-228

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Comptes du mois de juillet 2024 à payer
 - 4.2 - Adoption des modifications du manuel des employés
 - 4.3 - Autorisation d'inscription au colloque de zone
 - 4.4 - Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
 - 4.5 - Autorisation pour la signature du protocole d'entente du programme PRACIM
 - 4.6 - Amendement résolution 2024-01-021
 - 4.7 - Autorisation d'appel de candidatures pour le service de garde (banque de noms)
 - 4.8 - Autorisation / MRC de Lotbinière / Service de collectes vidanges et matières organiques
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Renouvellement Application Survi-mobile
- 7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Appui à madame Sophie Charland et monsieur Stéphane Beaudoin pour une demande auprès de la CPTAQ
 - 7.2 - Mandat régularisation zonage 2e Rang
- 8 - CORRESPONDANCES
- 9 - AFFAIRES NOUVELLES
 - 9.1 - Location camion incendie autopompe
 - 9.2 - Vente terrains rue Turcotte, Bizier et des Érables
- 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-229 3.1 - Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2024-08-230 4.1 - Comptes du mois de juillet 2024 à payer

Il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, que les dépenses du mois de juillet 2024, au montant total de 330 payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil:

COMPTES À PAYER JUILLET 2024

FOURNISSEURS

DESCRIPTION

COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET INCOMPRESSIBLES

Prélèvements

602	Hydro québec	Électricité salle municipale
603	Purolator	Frais de transport
604	Telus	Téléphone égout
605	Vidéotron	Téléphone et internet loisirs, garage, salle munic
607	Hydro québec	Éclairage des rues
608	Vidéotron	Téléphone et internet garage et bureau municipa
609	Visa	Bulletin, cannes à pêche, rouleaux de timbres, pa thermal machine interac, matériels TDJ...

Chèques

5171	Le goût du ciel	Repas rencontre des maires
5172	Parts City	Pièces pour le garage
5173	Revenu Québec	Avis de cotisation

5215	MRC Lotbinière	Quote-part enfouissement : 4485,02\$ Quote-part évaluation : 2199,45\$ Quote-part développement : 4578,55\$ Quote-part administration générale : 7403,42\$
5227	Régie intermunicipale de collecte de Lotbinière centre	Quote-part compost
5235	Service de récupération en commun	Quote-part récupération
5234	Service de vidange en commun	Quote-part vidanges

COMPTES À PAYER – JUILLET 2024

Chèques

5174	ADMQ	Inscription colloque annuel ADMQ
5175	Alternateur Lemay & fils	Batterie pour le garage et la station d'épuration
5176	Animation Katag	Sortie avec le terrain de jeux
5177	Aréo-feu	Banc d'essai et batteries
5178	Atelier Genytech	Réparation camion de pompier et inspection camion de pompier
5179	Audio ciné films ACF	Licence pour présentation publique d'un film
5180	Autos Louis Jacques	Remorquage accident camion de pompier
5181	BC2	Honoraire urbanisme de juin et juillet
5182	Bureau Veritas	Analyse d'eau
5183	Buropro	Tableau, crayons, piles
5184	Camping Lac Georges	Sortie avec le terrain de jeux
5185	Camping de la rivière Nicolet	Sortie avec le terrain de jeux
5186	Canadien national	Entretien passage à niveau juillet à septembre 20
5187	Cauca	Frais mensuel juillet à septembre
5188	Vivaco	Pièces pour la salle, BBQ loisirs, peinture, tire-fond contre-plaqué
5189	Cindy Gagné-Dubé - CC danse	Danse country à la fête de la pêche
5190	Daniel Turcotte	Rencontre employé
5191	Dépanneur P. Bédard	Essence pickup, Dodge
5192	Distribution Manseau	Eau pour les loisirs et le bureau
5193	Eurofins	Analyse d'eau
5194	Équipements Provicto	Gants pour le garage
5195	Fond d'informations sur le territoire	Avis mutations et envoi de données
5196	FUV	Cours de secourisme pour le camp de jour
5197	FQM assurances	Renouvellement contrat d'assurances
5199	Gestion USD global	Achat de bac poubelles, recyclage, roues et essie
5200	Groupe CCL	Enveloppes 2 fenêtres

5201	Groupe RDL	Audit et rapport financier 2023
5202	Groupe Access	Licence office mai à juin et juin à juillet
5204	Imprimerie fillion	Cartes d'affaires
5207	Kubota Victoriaville	Entretien kubota
5208	La vallée secrète	Sortie avec le terrain de jeux
5209	Librairie Chouinard	Livres pour la bibliothèque
5210	Linde	Location de bouteilles
5211	Équipro	Casque pour l'urbanisme
5212	MDR notaires	Service professionnel
5213	Medial	Assurance santé-sécurité
5214	Morency, société d'Avocats	Service juridique
5216	Municipalité de St-Janvier-De-Joly	Entraide incendie 4 juillet, 20 juin, 25 mai, 5 juillet formation de pompiers le 8 juin 2024
5217	Normand Champagne	Honoraire eaux
5218	Ogé	Construction puit espace citoyens
5219	PG solutions	Gestion de projet et main d'œuvre
5220	Philippe Gosselin	Diesel garage et caserne
5221	Parts city	Solde sur la facture de Mai 2024
5222	Placide Martineau	Achat asphalte, insecticide, tuyau, teinture, bois calcium rang 4 et chaux pour le terrain de balle
5223	Produc-sol	Correction accumulation d'eau
5224	Puitbec	Travaux de forage et location de pompe
5225	Québec linge	Vêtements pour travaux public
5226	Recyc-lav	Collecte gros rebut juin et août 2024
5229	Revenu Québec	Avis de cotisation 2020
5230	Rona Roger Grenier	Pièces pour pompiers et station d'épuration
5232	Sani-Orleans	Nettoyage stations de pompage
5233	Serre Lambert	Caissettes de fleurs, plants de légumes, crochets les fleurs
5236	Solange Croteau	Ménage salle et loisirs
5237	Soudure mécanique Paco	Rallonge de fourches
5238	SST	Trousse pour les 1er répondants
5239	Supérieur propane	Propane centre des loisirs
5240	Toshiba	Frais de copies et encre
5241	Turcotte mini-moteurs	Achat de couteaux pour le tracteur
5242	Veolia	Embout protecteur de sonde
5242	Veolia	Crédit pour envoi d'un mauvais embout protecteur sonde
5243	VFD	Pièces pour le camion 2020 et pièces pour station d'épuration
5203	Guy Lanoue Bernard et Caty François	Programme aide à la construction et/ou revitalis
5205	Isaac Marcoux	Programme aide à la construction et/ou revitalis
5228	René Fortier et Martine Paquet	Programme aide à la construction et/ou revitalis

5231	Samuel Laliberté	Programme aide à la construction et/ou revitalis
5198	Gaetan St-Jean	Programme aide à la construction et/ou revitalis
		Total des dépenses incompressibles et déjà p
		Total des dépenses du mois co
		Total des salaires nets du mois de juillet
		Total cotisations de l'employeur et DAS juillet
		Grand total des dépenses du mois de juillet

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaires sont disponibles pour des dépenses codes négatifs seront pris dans le surplus de la municipalité.

 Émilie Marcoux-Mathieu
 Directrice générale et greffière-trésorière

2024-08-231 4.2 - Adoption des modifications du manuel des employés

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Alain produit de contrats de travail avec ses employés afin d'établir des normes claires quant aux conditions de travail;

ATTENDU QUE la municipalité s'est doté d'un manuel des employés afin d'établir les normes communes à tous les employés en janvier 2021;

ATTENDU QUE certains éléments ont demandé des ajustements.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter les modifications entourant le manuel des employés tel que proposé. Une copie sera remise à chacun des employés.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Manuel d'employé V5](#)

2024-08-232 4.3 - Autorisation d'inscription au colloque de zone

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec organise un colloque de zone le 19 septembre 2024, composé de séances de formation et de conférences pertinentes;

Pour ce motif,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'autoriser la directrice générale à procéder à son inscription à ce colloque moyennant la somme de 150\$, taxes en sus et que les frais de déplacement seront à la charge de la municipalité.

VOTE: Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-233 4.4 - Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont

produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Pour ces motifs,

il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, d'adopter la présente résolution et d'appuyer le CN et Opération Gareautrain dans ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Municipalité de Val-Alain.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-234

4.5 - Autorisation pour la signature du protocole d'entente du programme PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a obtenu une aide financière provenant du programme PRACIM pour la construction de l'Espace citoyen;

ATTENDU QUE parmi les modalités, la municipalité doit fournir une résolution autorisant le maire à signer le protocole d'entente afin d'obtenir l'aide financière.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de nommer le maire, monsieur Daniel Turcotte, à titre de signataire de l'entente en lien avec le programme PRACIM dont la municipalité a obtenu une aide financière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-235

4.6 - Amendement résolution 2024-01-021

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 2024-01-021 lors de la séance du 16 janvier 2024 concernant l'achat des terrains de la rue Bizier et Turcotte ainsi que du fond de rue Bizier au montant de 63 000\$;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas spécifié dans sa résolution 2024-01-021 qu'elle désirait prendre le montant à même le surplus non-affecté.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'amender la résolution 2024-01-021 et d'y ajouter que la somme de 63 000\$ sera prise dans le surplus non-affecté de la Municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-236

4.7 - Autorisation d'appel de candidatures pour le service de garde (banque de noms)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain offre le service de garde à sa population;

ATTENDU QUE des effectifs peuvent s'absenter;

ATTENDU QUE la Municipalité doit posséder une banque de noms pour remplacer les ressources absentes.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, d'autoriser l'appel de candidatures pour le service de garde afin d'obtenir une banque de noms en cas de remplacement.

2024-08-237

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4.8 - Autorisation / MRC de Lotbinière / Service de collectes vidanges et matières organiques

ATTENDU QUE les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, ci-après « CM ») permettent aux municipalités locales de déléguer leur compétence à un autre organisme municipal;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a, en 2001, déclaré sa compétence à l'égard de toute la gestion des matières résiduelles pour les municipalités de son territoire par l'adoption du Règlement concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de la compétence pour la gestion des matières résiduelles 113-2001, en vertu de l'article 678.0.1 CM;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a par conséquent déjà la compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, incluant la Municipalité de Val-Alain;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière offrira un service régional de collecte des matières résiduelles à compter du 1er janvier 2025;

ATTENTUQUE la Municipalité de Val-Alain souhaite adhérer à ce service régional de collecte des matières résiduelles pour les vidanges et les matières organiques.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, de :

- demander à la MRC de Lotbinière d'exercer sa compétence à l'égard de la gestion des matières résiduelles pour la Municipalité de Val-Alain à compter du 1er janvier 2025 ;
- transmettre la présente résolution à la MRC de Lotbinière et aux municipalités membres de la Régie intermunicipale de la collecte de Lotbinière Centre.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

5.1 - Rapport mensuel des comités sur les activités du mois courant

Isabelle Laroche : Elle mentionne les activités à venir aux loisirs : 24 août cours de Kangoo jumps, 30 août présentation d'un film à l'extérieur et 5 septembre cours de danse country.

Marie-Ève Marcotte-Bussières : Elle informe les citoyens que c'est la dernière semaine du terrain de jeux et qu'une fois de plus les enfants ont eu du plaisir avec nos animatrices.

Julie Duhaine : Elle ajoute au sujet du terrain de jeux que le Club ado a réuni cet été six jeunes qui ont introduit l'univers des animateurs afin qu'eux aussi deviennent plus tard des moniteurs de terrain de jeux.

Émilie Marcoux-Mathieu : Elle fait un compte rendu sur la participation d'un jeune ayant des besoins particuliers et qui a fréquenté le terrain de jeux. Le tout s'est bien déroulé et qu'il y aura un bilan sur le sujet. La Municipalité de Val-Alain sera un modèle pour d'autres milieux afin d'intégrer des jeunes ayant des besoins particuliers dans les terrains de jeux.

Daniel Turcotte : Il fait mention de la présence des cadets de la SQ sur le territoire de la Municipalité de Val-Alain à l'aide d'un rapport qu'il a reçu par courriel.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-08-238

6.1 - Renouvellement Application Survi-mobile

ATTENDU QUE le service incendie utilise l'application Survi-mobile;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Alain a reçu l'offre de renouvellement.

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussières, conseillère, d'accepter de renouveler l'application Survi-mobile au montant de 1 335\$, taxes en sus.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[Val-Alain Survi Mobile Octobre 2024 renouvellement](#)

7 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-08-239

7.1 - Appui à madame Sophie Charland et monsieur Stéphane Beaudoin pour une demande auprès de la CPTAQ

ATTENDU QUE les demandeurs désirent acquérir une parcelle de 1,8 hectares de Sablière Val-Alain inc. et d'utiliser une partie de celle-ci à une fin résidentielle accessoire;

ATTENDU QUE ce type de demande est assujéti à une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la nature de la demande vise :

- Au premier volet, l'aliénation, en leur faveur, d'une superficie de 1,8 hectares, correspondant à une partie du lot 5 992 925 du cadastre du Québec;
- Au deuxième volet, l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit résidentielle accessoire, d'une superficie approximative de 4810 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 5 992 925 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les demandeurs sont les anciens actionnaires et propriétaires du lot 5 992 925, totalisant une superficie de 58,24 hectares, lesquels ne conservent qu'un droit d'usage d'une superficie de 3000 mètres carrés, laquelle supporte leur résidence autorisée par la Commission en 2005 (dossier 343035);

ATTENDU QUE cette transaction a pour but de concrétiser le plan fixé entre les deux parties en 2018, lorsque les demandeurs se sont départis du lot 5 992 925 en faveur de Sablière Val-Alain inc.;

ATTENDU QUE la résidence des demandeurs nécessite plusieurs rénovations, celles-ci pourront être légitimement être réalisées par ceux-ci lorsqu'ils en seront propriétaires;

ATTENDU QUE la superficie visée de 1,8 hectares correspond à la somme des superficies autorisées ou reconnues par la Commission à des fins autres que l'agriculture sur la propriété visée au fil des années, de même qu'une parcelle boisée d'environ 4 300 mètres carrés, localisée en bordure de la rivière, laquelle n'est d'aucune utilité pour l'agriculture ou même pour toute activité autre qu'agricole, considérant la présence d'une forte pente et l'application d'un cadre réglementaire lié à la protection des bandes riveraines, notamment;

ATTENDU QUE la superficie visée au volet 2 correspond à une partie de la superficie des droits acquis de nature commerciale reconnue par la Commission au dossier 351908, laquelle on retrouve également l'installation septique des demandeurs;

ATTENDU QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), une autorisation de la CPTAQ n'aurait pas d'impact négatif sur le territoire et les activités agricoles pour les considérations suivantes :

- Le potentiel agricole du site visé est faible, selon les données de l'ITC;
- Les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles sont nulles, compte tenu de l'addition des superficies liées aux autorisations rendues et de la reconnaissance du droit acquis;
- La superficie de 56,44 hectares conservée par le vendeur, Sablière Val-Alain inc., est amplement suffisante pour la pratique éventuelle des activités agricoles, au terme d'un réaménagement des superficies exploitées comme sablière;
- Aucun impact sur l'agriculture et l'homogénéité de la communauté agricole, considérant la

présence d'un milieu hautement déstructuré;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Pour ces motifs,

il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, d'appuyer la demande soumise par Mme Sophie Charland et M. Stéphane Beaudoin et le tout conditionnel aux recommandations de la MRC de Lotbinière.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-240 7.2 - Mandat régularisation zonage 2e Rang

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser le zonage dans une section précise du 2e Rang;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière est disponible pour proposer un scénario à la Municipalité de Val-Alain;

Pour ces motifs,

il est proposé par Marie-Ève Marcotte-Bussièrès, conseillère, de mandater la MRC de Lotbinière afin qu'elle puisse soumettre une proposition pour régulariser ce secteur de la Municipalité.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-08-241 8 - CORRESPONDANCES

- Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité : 40 282\$ pour la construction d'un gazebo à l'arrière de l'Espace citoyen.

- Programme d'aide à la voirie locale : 25 000\$ sur trois ans travaux d'amélioration rues du Chêne, Henri, Gérard-Fontaine, de la Station, les routes Trépanier, de l'Église, les 1er, 2e, 3e, 4e et 5e Rang.

- MTQ : Modification de limite de vitesse passant de 80 km/h à 70 km/h.

- TECQ 2024-2028 : 723 666\$.

- Programme de soutien aux politiques familiales municipales : 22 500\$ pour la construction d'une surface de deck hockey.

- PAVL Entretien pour 2024-2025 : 225 664\$.

2024-08-242 9 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

2024-08-243 9.1 - Location camion incendie autopompe

ATTENDU QU'un accident est survenu en juillet dernier impliquant un camion du service incendie;

ATTENDU QU'à la suite de l'accident, le camion est considéré comme une perte totale;

ATTENDU QUE le service incendie de la Municipalité de Val-Alain doit respecter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Pour ces motifs,

il est proposé par Isabelle Laroche, conseillère, de procéder à la location d'un camion autopompe disponible chez Aéro-Feu au coût mensuel de 4 380\$, taxes en sus et d'autoriser le directeur du service incendie, monsieur Claude Bergeron, à signer tous les documents nécessaires.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Documents relatifs au point

[2024-08-01 Demande location pompier](#)

2024-08-244 9.2 - Vente terrains rue Turcotte, Bizier et des Érables

ATTENDU QUE la Municipalité possède actuellement des terrains résidentiels situés sur la rue Turcotte, Bizier et des Érables;

ATTENDU QUE la Municipalité possède également le fond de rue Bizier;

ATTENDU que la Municipalité désire se départir de ces terrains et de ce fond de rue.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, de mettre en vente les terrains et du fond de rue mentionnés dans la présente résolution et de les afficher sous forme d'appel d'offres public.

VOTE: Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions de l'assistance.

2024-08-245 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Camil Samson, conseiller, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 19.

VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.

Daniel Turcotte
Maire

Émilie Marcoux-Mathieu
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Turcotte
Maire